

Jusqu'à 1955, seuls le Normal College de la Nouvelle-Écosse et les universités formaient les instituteurs d'école primaire et d'école secondaire, respectivement. Depuis, cependant, plusieurs universités assurent la formation pédagogique des étudiants qui comptent deux ou trois années d'études secondaires ou qui possèdent un grade universitaire et elles préparent ainsi des instituteurs pour les écoles primaires et les écoles secondaires junior.

La Nouvelle-Écosse compte 14 institutions d'enseignement universitaire: l'Université Acadia, le Collège Sainte-Anne, le Couvent du Sacré-Cœur (collège junior), l'Université Dalhousie, le *King's College*, le Collège de pharmacie des Maritimes, le *Pine Hill Divinity Hall*, le Séminaire du Sacré-Cœur, l'École de service social des Maritimes, le Collège *Mount Saint Vincent*, le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse (junior), l'École technique de la Nouvelle-Écosse, l'Université Saint-François-Xavier (y compris le Collège *Mount Saint Bernard* et le Collège junior Xavier) et l'Université Sainte-Marie.

En collaboration avec le Service d'éducation populaire du ministère de l'Instruction publique, un programme d'éducation pour adultes d'envergure provinciale a été mis sur pied. Il comprend des classes de folklore, des cours du soir, des cours abrégés ou culturels; le programme met l'accent sur le développement économique. Un certain nombre d'universités offrent aussi des cours dits "d'extension".

Nouveau-Brunswick.—On réorganise actuellement sur 13 années le système scolaire du Nouveau-Brunswick qui était fondé sur 12 années. Les élèves de XI^e et de XII^e subissent les examens d'immatriculation junior du Conseil des examens des provinces Atlantiques. Deux écoles secondaires urbaines offrent une treizième année dont le programme est celui de la première année de l'Université du Nouveau-Brunswick, et les élèves subissent les examens de cette institution. Le Nouveau-Brunswick compte un peu moins de vingt écoles privées, la plupart catholiques.

La construction d'écoles secondaires tant régionales que rurales a accru le nombre de ces institutions. Dans plusieurs de ces écoles et dans les écoles secondaires urbaines d'enseignement mixte, les élèves ont le choix entre plusieurs programmes (général, commercial, industriel, ménager ou agricole). L'enseignement professionnel est dispensé par deux écoles de formation professionnelle, par l'Institut technique du Nouveau-Brunswick (Moncton), par des cours du soir dans plusieurs centres, par la *Maritime Forest Ranger School*, par quatre écoles d'agriculture (deux dirigées par le ministère de l'Agriculture et deux par le ministère de l'Instruction publique) ainsi que par une demi-douzaine d'écoles commerciales privées.

Les instituteurs du primaire reçoivent leur formation au *New Brunswick Teachers' College* ou à l'école normale de l'Université Saint-Joseph. De plus, six institutions catholiques offrent des cours d'école normale pour jeunes gens et jeunes filles. Cinq universités assurent la formation des professeurs du secondaire tandis que l'Institut technique du Nouveau-Brunswick forme les futurs instructeurs des écoles techniques. Un nouvel élément de l'enseignement pédagogique est le cours de trois ans préparant au baccalauréat en enseignement primaire offert par l'Université du Nouveau-Brunswick et par une autre université.

Le Nouveau-Brunswick compte six universités ou collèges: l'Université *Mount Allison*, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université du Sacré-Cœur, l'Université Saint-Joseph (qui comprend le Collège de l'Assomption et le Collège Notre-Dame d'Acadie), l'Université Saint-Louis (qui comprend le Collège Maillet) et le Collège Saint-Thomas.

Québec.—L'absence d'un ministre de l'Instruction publique constitue la plus grande divergence entre le système scolaire du Québec et le système type. L'enseignement est représenté au cabinet par le Secrétaire de la province, et le département de l'Instruction publique est dirigé par un surintendant assisté de deux secrétaires, un pour chacun des systèmes catholique et protestant. Dans toutes les provinces, l'établissement d'une école privée est permise, mais au Québec ces écoles sont encouragées et subventionnées. Les principales sont les collèges classiques, au nombre d'une centaine, qui sont affiliés aux universités de langue française (Université Laval et Universités de Montréal et de Sherbrooke). Les collèges offrent aux élèves qui ont terminé sept années d'école élémentaire un cours de huit années sanctionné par le baccalauréat après deux cycles de quatre ans chacun, l'un secondaire et l'autre universitaire.